

1. INTRODUCTION – ETAT DES LIEUX

Après une année 2020 très largement marquée par l'épidémie de COVID-19 et son cortège d'incertitudes, quant aux perspectives d'avenir, quant au marché du travail, à de la scolarité et aux relations sociales dans leurs globalités, 2021 aura été dans sa deuxième partie, une année de retour à la normale, tout du moins du point de vue de la crise sanitaire et de ses corollaires.

En effet, l'amélioration de la situation aura eu pour conséquence la fin de l'état d'urgence sanitaire, sans cesse repoussée mais devenue effective au 1er octobre 2021, avec les conséquences collatérales que l'on peut imaginer : nécessité de sortie des dispositifs de protection pour les jeunes identifiés comme « hors critères », heureusement pas si nombreux sur le service MNA et saturation des dispositifs de droit commun, en difficulté pour répondre aux nombreuses demandes d'orientation de majeurs restés sur les dispositifs mineurs durant tout le temps de l'état d'urgence.

Cet « engoncement » des dispositifs dédiés Jeunes majeurs ont eu pour conséquence, la demande par la CeA de fléchir 20 places de Jeunes majeurs pris en charge sur les dispositifs mineurs à un prix de journée Jeune Majeur soit 48€ et ce pour l'ensemble des opérateurs du département.

Cette décision n'a pas été sans conséquence tant sur le plan du modèle économique du service que sur le continuum de la prise en charge, pour des jeunes ouvrant droit du fait de leur majorité à de nouveaux droits et devoirs. Face à cette nouvelle volonté d'autonomisation et de responsabilisation de ces usagers majeurs, notre service mineur aura dû faire preuve d'ingéniosité, d'adaptation de la règle et de réaménagements de ses pratiques quotidiennes d'accompagnement. La volonté de mettre en place un contrat de séjour pour ce public spécifique en plus du CJMI a été réfléchi dans le cadre de groupe de travail mais pas encore mis en application au jour d'aujourd'hui.

C'est également en 2021 que la CeA sur des bases statistiques pas tout à fait en corrélation avec la géopolitique du moment, a demandé à l'ensemble des opérateurs de réfléchir à une possible réaffectation de 25 places de MNA vers un projet qui longtemps est resté confus. L'attente de la CeA étant, en définitive, la conversion pour 25 places des opérateurs MNA en opérateurs Jeunes Majeurs, le temps, toujours selon les statistiques, que la courbe des majeurs accompagnés s'inverse.

C'est finalement en juillet 2021 après de longues négociations que le re-conventionnement triennal 2020 - 2023 du service MNA de l'EEP du Château d'Angleterre a été signé. Cette signature vient offrir une perspective de trois ans supplémentaires au service sans vraiment tendre vers la pérennisation et la stabilité souhaitées, dans un contexte où le flux migratoire n'a jamais été aussi imprévisible, que par ces temps de crises.

Commencé en 2020 dans sa phase réflexive, puisque prescrit dans le nouveau conventionnement triennal, c'est en 2021 que la mise en place d'internet pour l'ensemble des 88 appartements de l'établissement via un contrat pro par l'entreprise Bouygues voit le jour. Ces installations un peu laborieuses appartement par appartement permettent d'apporter une réponse, similaire en terme de service pour l'ensemble de nos usagers, dans la perspective de réduire la fracture numérique face à laquelle certains de nos jeunes ont pu trop souvent être confrontés au plus fort de l'épidémie de la Covid.

Dématérialisation des démarches, accès à « Mon bureau numérique » pour les jeunes scolarisés, relations avec les familles, autant d'outils qui favorisent l'autonomisation de nos usagers, dans leurs pratiques du quotidien et l'apprentissage de la langue, par des temps où les interactions sociales ont de fait été réduites.

Enfin c'est également à la suite de la signature de la convention triennale que nous avons pérennisé à mi-temps pour le moment, un poste de juriste sur le service MNA.

2. UN RETOUR A LA NORMALE INCERTAIN

Malgré un retour à la normale progressif, fin de l'état d'urgence en octobre, généralisation de la vaccination, réouverture progressif des établissements scolaires etc, la perspective puis l'apparition d'un nouveau variant n'a fait que retarder le retour à la normale des modalités habituelles de notre accompagnement.

En effet, même si nous avons pu tirer de nombreux enseignements de la première phase de confinement, la doctrine gouvernementale étant trop souvent peu claire face à cette nouvelle menace sanitaire, les jeunes accompagnés comme les équipes de professionnels se sont retrouvés trop fréquemment durant cette année 2021 dans un entre-deux, très insécurisant.

Des cas de covid encore nombreux enregistrés auprès de notre public, des fermetures intempestives de classes, une obligation vaccinale couramment mal comprise, mal interprétée et mal acceptée par les jeunes accompagnés, ont fait que le contexte pandémique certes réduit mais persistant a continué à véritablement affecter les plus fragiles de nos bénéficiaires. Des jeunes en mal de repère trop touchés par la fluctuence de la crise sanitaire et par le flottement des réponses tant administratives, scolaires, qu'éducatives, les interactions sociales restant sous conditions et la reprise de l'accompagnement notamment collectif encore trop risqué à remettre en place. Un seul camp a été proposé durant l'été 2021.

Nous avons en 2021 ré ouvert notre prise en charge aux filles puisque 6 filles ont été accueillies sur le dispositif MNA de l'EEP du Château d'Angleterre.

Le retour des Talibans en Afghanistan a également influé la sociologie, des jeunes accueillis, plus souvent allophones puisque d'origine Afghane. En effet, la situation politique de ce pays a engendré des départs de mineurs en urgence avec des parcours migratoires très longs, ce qui entraine un âge moyen de ce public globalement plus élevée que la moyenne connue jusqu'à ce jour. Comme en 2020 l'arrêt du Conseil d'Etat du 15 juillet 2020, qui déclare illégales les délibérations des départements, subordonnant l'octroi d'un Contrat Jeune Majeur (CJM) à une durée minimum de prise en charge du jeune pendant sa minorité, a eu là encore comme conséquence une augmentation des admissions de jeunes de plus de 17 ans. Un accueil aussi tardif ne permettant que difficilement de penser et de construire un parcours de façon sereine, tant

le jeune est déjà soumis aux injonctions liées au CJM et à la régularisation, notamment en termes de scolarité ou de projet professionnel.

Nous enregistrons une baisse sensible des accueils durant l'année 2021 en comparaison à 2020, toutes deux impactées par la crise sanitaire, mais là encore sans pouvoir affirmer que cette tendance à la baisse se généralisera dans l'avenir, tant les crises géopolitiques futures peuvent relancer les mouvements migratoires.

Force est de constater également que les modalités de régularisation se sont fortement durcies durant cette année 2021.

Les seules conditions de disposer d'un document d'identité en bonne et due forme ainsi que de pouvoir faire valoir 6 mois de formation qualifiante n'étant plus des conditions suffisantes.

En effet, les textes étant interprétés de façon plus ferme par l'administration, l'assiduité ainsi que le comportement en formation sont sur la base des bulletins scolaires dorénavant strictement évalués. C'est comme cela que certains jeunes ayant obtenu leur récépissé doivent attendre un semestre entier et une éventuelle amélioration du bulletin avant de pouvoir bénéficier de la carte de séjour plastifiée.

Ces conditions plus strictes entraînent du stress supplémentaire chez nos usagers et en particulier par rapport à l'avancement de leur projet socio professionnel. Ce durcissement administratif provoque également trop souvent des difficultés d'orientation vers des dispositifs d'hébergement de droits commun, le seul récépissé ne suffisant souvent pas/plus à postuler sur un logement. Ceci constitue un acteur administratif qui a une fois de plus une influence délétère sur les plus fragiles de nos bénéficiaires et engendre de nécessaires facultés d'adapter l'accompagnement par nos professionnels, créant un stress supplémentaire dans la temporalité de la prise en charge.

3. DES EQUIPES QUI RESTENT MOBILISEES

Comme en 2020 les injonctions contradictoires entre, d'une part, des directives gouvernementales encore trop fluctuantes et les nécessités liées à la mission d'accompagnement et à la continuité de service d'autre part, ont été la source d'un sentiment d'insatisfaction chez un grand nombre de professionnels.

Pour autant, malgré les inquiétudes et le très fort sentiment de ne pas pouvoir faire leurs travail d'accompagnement à la hauteur de leur volonté, les équipes ont su mobiliser des ressources à la hauteur de leurs inquiétudes et de leur pugnacité pour répondre aux besoins des jeunes, restant très en demande de soutien et de présence : création de groupe WhatsApp avec les jeunes, reprise des sollicitations du réseau privé de partenaire, Agir ABCD, Coude à Coude, Contact et Promotion notamment, association sportives, entretiens éducatifs et psychologiques en extérieur, maintien et adaptation des horaires de travail, préoccupation et disponibilité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et ce durant toute l'année.

En fin d'année 2021 la plupart des 6 équipes constituant le service MNA de l'EEP du Château d'Angleterre se sont trouvées en sous-effectif, avec pour certaines d'entre elle une majorité de majeurs à accompagner sur un service dédié aux mineurs. Là encore dans la continuité de 2020, de fait nos collaborateurs ont dû adapter leurs prises en charge et monter en compétence afin de pouvoir accompagner le plus efficacement possible ces jeunes MNA devenus majeurs en se démenant au maximum afin d'éviter les sorties sèches.

L'ACTIVITE

Activités	2021
AGREMENT	150
JOURNEES PREVISIONNELLES	54750
JOURNEES REALISEES	47135
ECART	-7615
EFFECTIF AU 31 DECEMBRE	120
TAUX DE REALISATION D'ACTIVITE	86,09%
NBR TOTAL DE PERSONNES ACCOMP. DURANT L'ANNEE	264

LES ENTREES

Admissions – Provenance	Effectif
ASE 67 <i>définitifs</i>	50
Accueils d'Urgence	83
CD 91	2
TOTAL ADMISSIONS	135

REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR AGE ET PAR SEXE

Tranches d'âge		Pas DdN	13 - 15	16 - 18	+ de 18	TOTAL
FILLES	<i>en nb</i>		3	3	0	6
FILLES	%		50%	50%	0%	100%
GARÇONS	<i>en nb</i>	20	20	91	0	131
GARÇONS	%	15%	15%	69%	0%	100%
TOTAL JEUNES ADMIS	<i>en nb</i>	20	23	94	0	137
	%	15%	17%	69%	0%	100%

4. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2021

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	38,6	3	2	30,2	2,4	0,00	1
CDD	0,75			0,75*			

* Un CDD à 0.42 ETP – Convention exceptionnelle ; Un CDD à 0,33 ETP – Remplacement absence maladie

5. CONCLUSION

Le rapport d'activité a cet intérêt qu'il nous permet de faire le point sur l'année écoulée. L'année 2021 est marquée par « un entre-deux », une incertitude générale, qui se caractérise par la présence encore marquée de la crise sanitaire et son florilège de conséquences : poursuite des arrêts de travail, adaptation de la prise en charge, mais également par une difficile reprise de l'activité.

Avec la fin de l'état d'urgence, nous aurions pu penser que l'activité reprenne et que les modalités d'accompagnement puissent retrouver leur cours normal. Les réalités du terrain en furent autrement en 2021, engendrant toujours autant de difficultés à penser les choses de façon sereine tant la question budgétaire et de pérennisation du service occupent toujours autant les esprits. Une véritable transparence avec nos financeurs et une concertation avec les autres opérateurs, dans un climat de confiance mutuelle nous semble dès lors essentielle, dans un contexte où le flux migratoire n'a jamais été aussi imprévisible.

Pour autant les forces vives en présence ont toujours réussi à trouver des solutions pour répondre à l'évolution subie de la prise en charge. Cette constante nécessité d'adaptation a engendré deux conséquences très distinctes auprès de nos collaborateurs. Un vrai sentiment d'usure intellectuelle et physique pour les équipes, mais dans le même temps une véritable montée en compétence nécessaire à l'évolution et à l'adaptation de la prise en charge.

La conclusion du rapport d'activité 2020, donnait quelques pistes d'évolutions et ou d'améliorations. Certaines ont vu le jour puisque le projet de service a été finalisé avec, à la clef une adaptation de notre dotation budgétaire attribuée aux usagers, dans la perspective d'une harmonisation avec les autres opérateurs MNA. Le livret d'accueil (du jeune et du nouveau salarié) est quant à lui en cours de finalisation.

L'accueil de 6 filles tout au long de l'année constitue également une évolution dans nos modalités de prise en charge.

La baisse de l'activité nous a permis également de quitter un certain nombre d'appartements trop onéreux ou insalubres.

L'apport du demi-poste de juriste constitue une véritable plus-value dans l'accompagnement administratif de nos bénéficiaires au quotidien et un

déploiement de postes supplémentaires de maitresses de maison diplômées est en réflexion, afin d'intervenir de façon plus efficiente sur les questions d'alimentation et sur l'entretien de l'habitat dans son ensemble.

Enfin, un devis a été sollicité auprès de l'association Velhop, afin de mettre en place, une flotte de vélos électriques dans le but de répondre à la nécessaire évolution d'une mobilité professionnelle plus douce et plus efficace.